

WORLD HEALTH
ORGANIZATION



ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

1211 GENEVA 27 - SWITZERLAND
Télegr.: UNISANTE-Geneva

Tél. 34 60 61 Téléx. 27821

1211 GENÈVE 27 - SUISSE
Télégr.: UNISANTE-Genève

In reply please refer to:

Prière de rappeler la référence: F6/180/12



Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments et, conformément à la résolution WHA23.50 de la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé concernant les dangers des additifs alimentaires pour la santé, a l'honneur de transmettre les informations sur les additifs alimentaires qu'il a reçues en application du paragraphe (2) du dispositif de ladite résolution.

... On trouvera ci-jointe la note d'information sur les additifs alimentaires N° 25. (La communication originale dont cette information est tirée est conservée dans les archives de l'OMS pour consultation.)

Genève, le 20 novembre 1973

... PIÈCE JOINTÉ

FIS/73.25

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

WORLD HEALTH ORGANIZATION

DANGERS DES ADDITIFS ALIMENTAIRES
POUR LA SANTE

NOTE D'INFORMATION SUR LES
ADDITIFS ALIMENTAIRES N° 25
(Résolution WHA23.50)

le 20 novembre 1973

ORIGINAL: ANGLAIS

Le Commissioner de la Food and Drug Administration des Etats-Unis vient d'informer l'Organisation mondiale de la Santé que les nitrites et/ou nitrates mélangés à des épices dans les préparations de salage peuvent constituer un risque pour la santé.

"En juin 1973, la Direction générale de la Protection de la Santé du Ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre social du Canada a fait connaître à la Food and Drug Administration qu'elle avait découvert dans certaines préparations de salage de la nitroso-pipéridine et de la nitrosopyrrolidine à des concentrations comprises entre 2,5 et 56 parties par million. Ces préparations sont des mélanges d'épices et de nitrites et/ou nitrates qui sont souvent conservées pendant des périodes d'assez longue durée avant d'être utilisées."

"De son côté, le Département de l'Agriculture des Etats-Unis a maintenant découvert des nitrosamines à des concentrations comprises entre 5,6 et 48,6 parties par milliard dans des préparations de salage non tamponnées, à base d'épices et de nitrites et/ou nitrates, qui sont vendues aux Etats-Unis. En conséquence, le Commissioner a décidé que les nitrites et/ou nitrates ne seraient plus considérés comme des produits généralement sans danger lorsqu'ils sont associés à des épices dans des préparations de salage non tamponnées, et que l'utilisation de ces préparations présente pour la santé un danger potentiel qui justifie une action immédiate. Le Commissioner promulgue donc, avec effet immédiat, un avis aux termes duquel les nitrites et/ou nitrates contenus dans les préparations en cause sont classés désormais parmi les additifs alimentaires pour lesquels aucune règle d'utilisation n'a été approuvée. En attendant que soient réunies des données scientifiques adéquates pour attester l'innocuité de ces préparations de salage non tamponnées, leur emploi n'est pas légal."